

Séance du 02 Février 2016

L'an deux mil seize, le deux février à 20h15, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Christelle CLÉMENT, Maire.**

Présents : Christelle CLÉMENT, Christiane CHAROLLE, François ROUSSELLE, Michèle BIGOT, Pascal BEGEOT, Anne CHARLES. Thierry GOUSSET, David MERIQUE, Maryline JACQUOT, Jean-Louis NEISS, Danielle BRUET.

Absents représentés : Michel FLOCH donne procuration à Christelle CLEMENT.

Florence COURAGEOT donne procuration à Pascal BEGEOT

Absents : Virginie GURGEY-PARTY, Antoine GUENET.

Secrétaire de séance : Anne CHARLES.

- Convention mise à disposition balayeuse et personnel**
Accepté à l'unanimité
- Mme le Maire propose d'établir une convention pour la mise à disposition de la balayeuse et d'un adjoint technique aux collectivités qui en feraient la demande.
Le conseil municipal après délibération fixe à 50 €/heure le tarif de mise à disposition d'un agent et de la balayeuse et autorise Mme le Maire à établir et signer une convention de mise à disposition de service avec les collectivités intéressées.
- Remboursement d'une facture payée par un privé**
Accepté à l'unanimité
- Mme le Maire informe que la famille DE BUCHET a fait curer l'assainissement communal Place de l'Eglise, pendant le week-end à ses frais et qu'il est nécessaire que le service assainissement de la commune lui rembourse la facture acquittée.
Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu accepte de rembourser, à titre exceptionnel, à cette famille la totalité de la facture, soit 255,00 € TTC.
- Subvention pour manifestations à caractère exceptionnel**
Accepté à l'unanimité
- Mme le Maire rappelle la délibération du 21 janvier 2011 qui définit le mode de répartition des subventions aux associations pour manifestations à caractère exceptionnel et donne lecture des demandes pour 2015.
Le conseil municipal, après calcul et délibération accepte de verser :
- 400,00 € à l'association « Chauffe la semelle » pour le trail 2015.
 - 98,54 € à l'association « Gy Pies Girls » pour le festival 2015.
- Proposition pour téléphonie mobile**
Accepté à l'unanimité
- Mme le Maire informe de la nouvelle proposition commerciale SFR pour les portables des adjoints techniques.
Cette proposition est plus avantageuse que la précédente.
Le conseil municipal, après délibération, accepte cette proposition et autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.
- Convention de mise à disposition Locaux à la communauté de communes pour micro crèche**
Accepté à l'unanimité
- Mme le Maire informe que pour la création d'une micro crèche à Gy il y a lieu de mettre à disposition de la communauté de communes les locaux de l'ancienne salle de judo, rue des Magnolias. La communauté de communes s'engage à réaliser les travaux d'aménagement des locaux.
Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, accepte la convention de mise à disposition des locaux, proposée et autorise Mme le Maire à signer tous documents nécessaires à cette affaire.
- Modification statuts communauté de communes des Monts de Gy**
- Mme le Maire informe qu'il convient de modifier les statuts de la communauté de communes des Monts de Gy.
- En effet, pour son projet de micro crèches, la communauté de communes des Monts de Gy doit modifier sa compétence « petite enfance » comme suit :

Accepté à l'unanimité

Compétences facultatives :

Petite enfance :

- Mise en place et gestion du relais d'assistants maternels communautaires.
- Accueil de la halte-garderie itinérante départementale « Roul'Tibou ».
- Aménagement et gestion d'équipements d'accueil pour la petite enfance, sous réserve de mise à disposition de bâtiments par la commune site.

Gestion du fonctionnement du service « petite enfance ».

Le conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, accepte la modification des statuts de la communauté de communes des Monts de Gy telle qu'elle est présentée.

Réactualisation du plan de financement des travaux d'accessibilité de « l'Hôtel de Ville »

Madame le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2014 acceptant les travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville et sollicitant les aides de l'Etat et du Conseil Départemental.

Elle informe que l'estimation de ce projet a été réévaluée par l'architecte et qu'il y a lieu de réactualiser le plan de financement.

Le conseil municipal, après délibération accepte le nouveau plan de financement proposé et autorise Mme le Maire à solliciter la réévaluation des subventions comme suit :

Accepté à l'unanimité

Travaux		Financement	
Mise en accessibilité :	360 450	DETR :	144 180
Architecte : Phase 1, forfait	5 500	CD 70 :	40 000
Phase 2	223 429	Réserve Député :	8 000
(6,5% des travaux)		Réserve Sénateur :	7 000
TOTAL :	389 379	FIPHFP :	50 000
		Autofinancement :	140 199

Proposition commerciale de vente de l'immeuble de « La Poste »

Mme le Maire présente la proposition de commercialisation de l'immeuble de La Poste 1, rue des Capucins pour un prix net vendeur de 94 000,00 €.

Le conseil municipal,

- l'exposé du Maire entendu,
- considérant la superficie et l'état d'entretien de l'immeuble, l'état locatif en cours, l'obligation de poursuivre la programmation de l'Ad'Ap en cours,
- décide de faire une proposition d'achat à 70 000,00 € net vendeur.

Accepté à la majorité :

POUR 11

CONTRE 2

ABSTENTION 0

**Réactualisation
du plan de
financement des
travaux
d'accessibilité du
« cinéma »**

Madame le Maire rappelle la délibération du 16 décembre 2014 acceptant les travaux d'accessibilité du cinéma et sollicitant les aides de l'Etat et du Conseil Départemental.

Elle informe que l'estimation de ce projet a été réévaluée par l'architecte et qu'il y a lieu de réactualiser le plan de financement.

Le conseil municipal, après délibération accepte le nouveau plan de financement proposé et autorise Mme le Maire à solliciter la réévaluation des subventions comme suit :

*Accepté à
l'unanimité*

Travaux		Financement	
Mise en accessibilité :	68 211,43	DETR : (<i>notifiée</i>)	20 463,30 €
Architecte : Phase 1, forfait	2 500	CD 70 :	20 000,00 €
Phase 2, (6,5 % des travaux)	4 434	Autofinancement :	34 682 €
TOTAL	75 145		